

Richesses ignorées...

par Pierre DUPONT

La Grande Brière, vaste marais proche de l'estuaire de la Loire, propriété indivise des habitants de vingt et une communes, possède parmi ses paysages d'une subtile beauté de nombreuses richesses naturelles qui, pour la plupart, ne sont connues que de quelques spécialistes.

Un Parc naturel régional, tout en donnant un essor nouveau aux communes qui le composent, doit permettre à la fois de faire mieux connaître ses richesses et d'en assurer la pérennité.

Certains auteurs ont hésité à livrer leurs secrets. Sait-on assez, par exemple, la fragilité des gisements préhistoriques que seules des personnes particulièrement compétentes et spécialement habilitées sont autorisées à fouiller ?

Il est très délicat de parler de richesses et de citer leurs emplacements tant que de larges couches de la population n'ont pas été sensibilisées aux notions de respect et de conservation, tant que l'on ne possède pas suffisamment de garanties quant à leur sauvegarde.

J'illustrerai ce propos en citant un coin du Parc extérieur au marais de Grande Brière. Dominant un étang aux eaux tranquilles, une petite butte granitique montre une alternance de rochers à nu et de lande maigre constellée à la saison de la floraison mauve des bruyères cendrées. Plus tard, le bleu violacé de la scille d'automne émaille la pelouse rase. Ce lieu ravissant est dominé par un moulin.

C'est l'un de ces sites ignorés, éloignés des sentiers battus, mais d'une beauté fort prenante. Faut-il en parler ou les laisser aux vrais amoureux de la nature capables de les découvrir seuls ? Faut-il, en n'en parlant pas, les condamner à devenir des résidences secondaires qui en ôteront tout le charme ou, s'ils sont abandonnés, à être envahis par la broussaille ? Mais en en parlant, on attire aussi les « promoteurs » à l'affût de bons renseignements et la menace de résidence secondaire est tout aussi grande.

Hélas ! le moulin de Kercabus a déjà perdu l'une de ses ailes. Et très bientôt, si l'on ne fait rien, il s'écroulera, comme tant d'autres avant lui !

Une fois de plus l'homme du vingtième siècle, tiraillé entre les souvenirs du passé et l'espérance des temps nouveaux, entre le respect des biens privés et l'intérêt du plus grand nombre, enfermé dans les mailles serrées d'un filet législatif qui a tout prévu, sauf la possibilité de résoudre efficacement les problèmes urgents, laissera-t-il s'effacer l'un de ces chefs-d'œuvre dont, sans nul doute, les générations futures lui reprocheront la disparition ?

Puisse ce propos liminaire sur les richesses de la Brière ne pas précipiter la fin du moulin de Kercabus !

Quelques chiffres :

Territoire classé : 40 000 hectares dont
7 000 hectares de marais indivis (le Marais de Grande Brière)
13 000 hectares de marais privés (les Marais de Donges et
d'autres marais périphériques)
100 km de canaux
50 000 habitants dans les communes riveraines des marais
+ 63 000 habitants pour Saint-Nazaire ville

III. — *LES DEUX GRANDS AXES DE TRAVAIL DE LA MISSION D'ETUDE DU PARC (1969-1971)*

— *Une assistance architecturale* auprès des collectivités et maîtres d'œuvre locaux en vue d'une adaptation de la protection des sites aux exigences du développement d'un axe de peuplement industriel ou d'un arrière-pays d'une côte balnéaire réputée (la Côte d'Amour).

Travail au niveau des permis de construire comme des plans d'occupation des sols, plans d'aménagement rural, définissant le cadre de vie de demain et donc le sort et le poids du milieu naturel dans les schémas d'aménagement.

— *Une action d'information et d'étude* pour que soit pris en compte le milieu « naturel » et notamment les marais, dans les plans d'aménagement en collaboration étroite avec l'organisme chargé depuis 500 ans de la gestion de ce marais : la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière.

IV. — *PRISE EN COMPTE DU MILIEU NATUREL*

Le milieu dit « naturel » est le cadre de vie et le support de la troisième dimension du cadastre, que constitue au sol l'activité de l'homme.

La spécificité de ce parc étant le milieu marécageux, *un sens restrictif* est donc donné au terme milieu naturel pour cette présentation.

Doublement restrictif même, car parmi les marais de cette région d'effondrement, le plus typique est celui de la Grande Brière Mottière, pour des raisons juridiques, sociologiques, biologiques...

C'est donc sur ce marais de Grande Brière que porte cette approche succincte.

1. LE MARAIS DE LA GRANDE BRIÈRE.

Il s'étend sur 7 000 hectares.

C'est un milieu artificiel qui ressemble de très près à un milieu naturel, et ceci depuis au moins 500 ans, puisque les premiers textes connus, de 1461, signalent que les canaux se bouchent et que l'Administration doit intervenir. Ceci est vrai plus que jamais maintenant, puisque depuis trente ans des vannages coupent quasi définitivement le marais de la mer (estuaire de la Loire).

C'est un milieu avec une gestion spécifique. La commission

syndicale de la Grande Brière Mottière représente les intérêts des habitants des vingt et une communes actuelles, redécoupées dans le tissu des dix-sept paroisses.

La commission syndicale ou son homologue dans le temps a joué longtemps le rôle de « juge des eaux », puisque c'est l'eau qui est l'ennemi n° 1 et en même temps la manne bénéfique qui irrigue les pâturages, assure nourriture et repos à la sauvagine, prolifération aux nombreuses espèces végétales et animales. C'est l'abaissement des eaux pendant l'été qui permettait l'extraction de la tourbe... Au temps où la Brière vivait en autarcie : pêche, chasse, élevage, tourbe, sangsues..., le marais fournissait la matière première des habitations, les ressources de base de la vie quotidienne, l'élément d'exportation : la tourbe.

Ce rôle de la commission est maintenant tombé en désuétude ; le contrôle des niveaux d'eau est facilité par les vannages nombreux (1). On est passé d'une économie de subsistance prioritaire à une économie de loisirs et de revenus secondaires. Tout cela fait que l'eau, l'avenir du marais sont liés aux dirigeants de la commission, renouvelés tous les six ans à l'occasion des élections municipales, et donc aux intérêts souvent divergents que ne soutient plus l'intérêt primordial : la survie économique.

Une nouvelle notion apparaît, après que la politique de l'assèchement aux fins de mise en valeur agricole ait été jugée caduque : celle de liberté, d'un espace libre ouvert à tous et en même temps, l'idée de conserver le marais en tant que tel. Quel ouvrier, quel artisan, quel habitant d'un village, autre qu'un Briéron, peut dire qu'il dispose d'un jardin privé de 7 000 hectares, dont il peut disposer quasiment à sa guise, en respectant cependant l'intérêt général...

C'est là que se situe le point de la Brière de 1972 et des années à venir : en gardant inaliénable son statut indivis, le Briéron doit consentir à des contraintes pour garder vivant et prolifique ce marais.

Il faut que les mesures de restauration ne soient pas suspectes d'intérêts financiers, politiques ou fonciers, pour qu'elles soient acceptées. Il faut qu'elles soient prises en tenant compte des droits et de l'expérience quotidienne des usagers, mais aussi en faisant comprendre le sens d'une discipline collective et d'une restauration à long terme.

Conclusion : Le point de dégradation n'en est pas à la phase de non retour. C'est sur ce milieu artificiel dans l'état où il est, avec son mode d'appropriation actuel qu'il convient de travailler.

2. LES ACTIONS MENÉES.

Ce travail de la mission d'études du Parc s'est attaché aux hommes responsables avant de s'attacher au milieu lui-même.

— *L'action auprès des hommes* : faire reprendre en compte, par les responsables et usagers actuels ce patrimoine d'hier, ce milieu d'aujourd'hui. Il convenait de faire réaliser que le marais était une richesse unique, un laboratoire à ciel ouvert, un lieu de liberté et qu'il fallait s'en occuper.

La tâche de syndic dans cette « commission syndicale de la Grande Brière Mottière » était et est encore partiellement,

(1) Voir article dans le prochain numéro sur « le guide du Briéron hydraulicien » par A. OLIVAUX, Directeur du Parc.

mais de moins en moins, considérée comme une corvée, comme la responsabilité qu'on acceptait à contre cœur, parce qu'on ne pouvait faire autrement. En effet le manque d'intérêts primordiaux sensibles, et à la fois la divergence des intérêts des éleveurs, des chasseurs, des pêcheurs, des coupeurs de roseau, opposant les « boit l'eau » aux « inondeurs » ont fait la réputation de la Brière : « La Brière aux Briérons », laissons-les donc se quereller.

C'est peut-être une des raisons pour lesquelles une procédure de « Parc Naturel Régional » a été envisagée : instrument de dialogue, neutre sur le plan des intérêts particuliers, voulant avoir une vue globale des problèmes, voulant insérer un milieu naturel dans un milieu de vie particulièrement pressant (pression touristique, pression résidentielle, motorisation des embarcations, pression de pêche, de chasse...).

— *L'action sur le milieu* : c'est aussi une action auprès des hommes qui ont étudié le milieu ou souhaitent le faire pour obtenir une situation biologique, scientifique globale, à la fois constats et propositions, non seulement conservatoire (et donc passéiste dans l'esprit de beaucoup) mais aussi dynamique, parce que la vie s'y poursuit.

Des études générales ont donc été poursuivies par les personnalités scientifiques régionales mais aussi des études particulières (fait-on une réserve et comment, le niveau d'eau et ses répercussions sur le milieu ; le feu, bon ou mauvais ?). Elles ont été diffusées sur le plan local pour beaucoup d'entre elles, et une tentative de synthèse est en cours.

A ce titre et pour permettre de faire passer la recherche appliquée au crible de la réalité et des passions, une « commission milieu naturel » a été créée, la première, pour conseiller le Parc sur les positions à adopter (le 27 novembre 1971). Elle compte des représentants du Parc, les scientifiques qui suivent la Brière depuis de nombreuses années, les représentants de la commission syndicale de Brière, les chasseurs, pêcheurs... Instrument de dialogue, d'échanges d'idées, de persuasion et enfin, il reste à le prouver, d'adoption de mesures retenues d'un commun accord et appliquées par chacun.

3. LES ACTIONS PRÉVUES.

Elles sont inscrites dans un programme scientifique dont voici les principales lignes. Ce programme, soumis à l'étude des personnalités compétentes sur le plan local, est présenté sous forme de grille de travail à compléter, étoffer...

Il comporte trois axes :

— *Constat* de problèmes actuels se dégageant du terrain : problèmes de niveau d'eau, restauration des canaux, réserve, gardiennage... Mesures à prendre en priorité... Aménagement d'un laboratoire de base, au bord même du marais.

— *Esquisse d'un programme de recherche* : regroupement de synthèse des études existant à ce jour, détermination des compléments de recherches ou d'inventaires à effectuer, flore, faune, hydrobiologie, géologie...

— *Esquisse d'un programme d'intervention*, compte tenu des besoins actuels du terrain et des possibilités en hommes et moyens. Ce programme s'appuie sur une politique d'information du stade

de la campagne de presse à la mise au point de livrets de vulgarisation, pour les écoles, pour le grand public, de sentiers de nature...

4. CONCLUSION.

Il faut finalement :

— Mettre en évidence la valeur fondamentale d'un milieu marécageux dans une économie moderne.

— Montrer que tout se tient dans la nature : l'eau et les activités, la roselière et les plans d'eau et donc la fréquentation animale et végétale ; si l'on agit sur un facteur, tout le reste s'enchaîne...

— Faire prendre en compte cette valeur fondamentale, ces éléments d'écologie par ceux qui vivent le marais, tous les jours, par ceux qui pèsent sur son destin, par une politique de concertation, d'information.

— Faire entamer une étude réelle, très appliquée aux scientifiques en même temps qu'une recherche scientifique de fond se poursuit : en contrepartie faire accepter la discussion par les utilisateurs du marais et leur faire réaliser que les naturalistes peuvent leur apporter beaucoup.